

siège du S.I.E.C.F. : Mairie d'HAZEBROUCK - Boîte Postale 70189 - 59524 HAZEBROUCK
téléphone 03.28.43.44.45. @ : siecf@ville-hazebrouck.fr
www.siecf.fr

BUREAU SYNDICAL DU 20 juin 2022 Compte rendu des délibérations

Le 20 juin 2022 à 17h, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIECF 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Michel DECOOL, Président du SIECF.

En application des dispositions de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est fixé à 1/3 des présents.

Date de la convocation : 31 mai 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 29

Présents : 21

Pouvoir :

Votants : 21

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
DECOOL Michel	CAPPELLE-BROUCK	Président	X			
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	1 ^{er} Vice-Président	X			
MAMETZ Danièle	BOESEGHM	2 ^{ème} Vice-Présidente	X			
TURPIN Edmond	LA GORGUE	3 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	5 ^{ème} Vice-Président	X			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	6 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
DUYCK Joël	MERVILLE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
VERMERSCH Jérôme	HONDSCHOOTE	10 ^{ème} Vice-Président	X			
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	11 ^{ème} Vice-Président	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	12 ^{ème} Vice-Président	X			
DEVILLEZ Arnaud	BAILLEUL	14 ^{ème} Vice-Président	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	Membre du Bureau	X			
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
VANMAELE Danielle	MERCKEGHEM	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
CAMPAGNE Marie-Madeleine	SAINT SYLVESTRE CAPPEL	Membre du Bureau	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
DEVOS Frédéric	WORMHOUT	Membre du Bureau				X
DERAY Dominique	OCHTEZEELE	Membre du Bureau				X
TOULY Jessica	BERGUES	Membre du Bureau			X	
MAZIERES Mark	STEENWERCK	Membre du Bureau			X	
ROYAL Aurélien	GODEWAERSVELDE	Membre du Bureau	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	Membre du Bureau	X			
LAUWERIE Patrice	WALLON CAPPEL	Membre du Bureau				X
RAMAUT Henri	EECKE	Membre du Bureau	X			

Secrétaire de séance : Madame Danielle VANMAELE

Ordre du jour

Questions IRVE en point 1 (départ C Delassus autre réunion) : actualité/ subventions / IRVE modalités de participation pour les Communes

- Adoption du Compte rendu de la précédente réunion de Bureau
- Agenda prévisionnel
- Ressources Humaines : recrutement assistant budgétaire
- Points d'actualité
- Préparation du prochain Comité syndical prévu le 4 juillet 2022
- Administration générale : Rapport d'activité 2021 (le cas échéant)
- Finances publiques : DM
- Marchés publics : Info achat groupé d'énergie
- Compétence AOD GAZ : Point sur les négociations avec GRDF : renouvellement du contrat de concession gaz au périmètre de la concession historique
- Compétence AOD électricité : Conventions avec ENEDIS pour le programme ADELE
- Compétences AOD électricité, IRVE et EP : Actualisation des programmes travaux (ART 8 et travaux coordonnés, Eclairage public, IRVE)
- Compétences AOD électricité, IRVE et EP : Fixation du taux de maîtrise d'œuvre pour les travaux ART 8, travaux coordonnés, Eclairage public et IRVE
- Compétence numérique : Démontage des matériels Xilan
- Maîtrise de la demande en énergie : Mise en place du décret TERTIAIRE et de la plateforme OPERAT
- Maîtrise de la demande en énergie : Information sur l'Appel à projet LIN
- Administration générale : Modalités de participation au Congrès FNCCR
- Informations sur les décisions
 - Echange autour de la question du soutien au développement de projets solaires dans les communes du territoire
 - Point TCFE
 - Point éclairage des terrains de sport
 - Mandat spécial : déplacement au Congrès FNCCR de MM Meurillon, Delva et Vermersch
 - Questions diverses

Points d'actualités - IRVE : subventions - modalités de participation pour les Communes

- **La borne sur réseau d'éclairage public à HOLQUE :**

La Borne de recharge sur réseau d'éclairage public à Holque, avec supervision intégrée au réseau PASS PASS, est en service.

- Innovation dans le cadre du programme MOBILITE INNOVANTE en MILIEU RURAL 2019 du Département du Nord
- D'autres sont en cours d'installation notamment Hondschoote
- En chantier : Bavinchove (pôle gare CCFI)

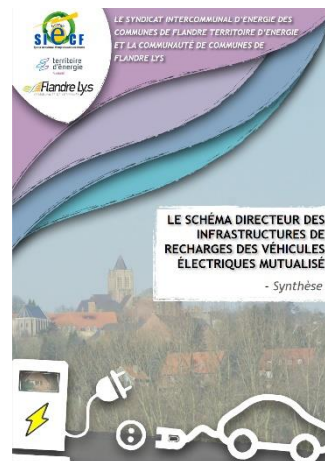


- **Présentation du SD IRVE aux élus, aux partenaires et à la presse :**

→ Le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) mutualisé entre le SIECF TE FLANDRE et la CC Flandre Lys a été présenté aux élus, aux partenaires et à la presse, ce 7 juin 2022 à La Gorgue.

Ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif entre le SIECF TE FLANDRE, la CC Flandre Lys, l'Agence d'URbanisme Flandre Dunkerque AGUR et ENEDIS.

- Un document de synthèse a été édité à cette occasion
- La plaquette IRVE a été mise à jour



- **Programme de bornes IRVE :**

→ Pour le déploiement de bornes IRVE dans le cadre du programme de déploiement 2022 / 2026 et du SD IRVE

- Accord de la sous préfecture pour une subvention de 378 945 € au titre du programme DSIL (18,5%)
- Accord définitif au titre du fonds FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) pour une subvention de 492 990€ (24%)
- Département du Nord -Mobilité innovante 2021 : 53 158€ (50%) pour borne rapide



Préparation du Comité syndical du 4 juillet 2022

- **IRVE : modalités de participation des communes :**

- Suite à l'attribution de subventions,
- Fixation du taux de participation pour 2022 selon le SD IRVE :
 - ✓ 3000€ / 3500 € pour la première borne (22kVA)
 - ✓ 5500 € pour les suivantes
- A noter, modalités applicables pour les bornes posées en ce début d'année à savoir Morbecque (rue Heerstaete), Blaringhem, Arnèke
- Pas de changement pour les bornes sur EP pour 2022

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion de Bureau du 12 mai 2022 est adopté.

Agenda prévisionnel

- **Lundi 4 juillet 2022 à 18h30** : Comité Syndical à la salle des Fêtes de Borre « Le Driehoek » située Chemin de St Omer à CAESTRE.
- **Du 27 au 29 septembre 2022** : Congrès de la FNCCR à Rennes

Points d'actualités : Recrutement d'un Assistant de gestion budgétaire

- *Départ de Valérie Sutter au 31 juillet 2022*
- *Recrutement de Mme Marie-Pierre HEU, Mutation depuis La commune de La Gorgue au 1 er septembre 2022*



Délibération N° 20062022/ B01
Ressources Humaines - Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe

Exposé et proposition :

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 31 juillet 2020, donnant délégation au Bureau pour les Ressources Humaines,

Vu la demande de mise en disponibilité à compter du 1^{er} aout 2022 de Madame Valérie SUTTER, Adjoint administratif au sein du pôle finances du SIECF et au recrutement par voie de mutation à compter du 1^{er} septembre 2022, de Madame Marie-Pierre HEU, Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, affectée sur ledit poste.

Il est proposé aux membres du Bureau de créer, au tableau des effectifs, un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2022,

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Points d'actualités : Salon des objectifs du développement durable
le 14 mai à Renescure**

Le Syndicat a tenu un stand autour de la mobilité (voitures et vélos électriques, bornes de recharge)



Points d'actualités : Webinaire du 24 mai 2022 sur le décret tertiaire

Un webinaire a été organisé le 24 mai dernier à destination des collectivités de Flandre sur le Décret Tertiaire et la mise en œuvre OPERAT.

→ *Participation d'une vingtaine de collectivités.*



Points d'actualités : Assises de la transition énergétique à Genève

Hervé DELVA et Natacha LECERF NOEL sont intervenus, le 1^{er} juin, lors des assises de la transition énergétique à Genève pour présenter la méthodologie adoptée et le travail collaboratif autour du SD IRVE (en partenariat avec l'AGUR et ENEDIS).

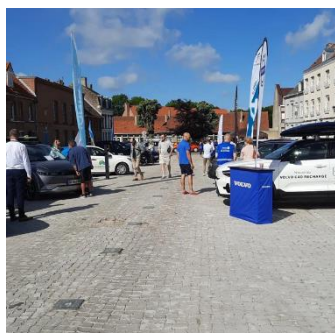


Points d'actualités : Assemblée Générale de la FNCCR

→ Danielle Mametz a représenté le Syndicat lors de l'AG de la FNCCR le 8 juin à Paris



Points d'actualités : Participation au Salon des véhicules électriques de Bergues



→ Jean-Luc Debert a représenté le SIECF lors du salon des véhicules électriques de Bergues le 11 juin 2022

Points d'actualités - Subventions : dossiers en cours

- **SCHEM'ACTEE :**



- Lancement d'un sous programme ACTEE pour la réalisation de schémas directeurs immobiliers
- Consultation des communes de + 5000 hab sur le territoire afin d'identifier les communes intéressées par une réponse à ce sous programme

- **Département du Nord Mobilité innovante en milieu rural 2022 :**

- Réponse pour expérimentation de bornes de recharge pour vélos, trottinettes électriques
- Demandes d'ores et déjà identifiées de St Jans Cappel et Hondshoote

Préparation du Comité syndical du 4 juillet 2022

- **Rapport d'activité 2021 (le cas échéant)**
- **Finances publiques : DM n° 1**

- **Info sur l'achat groupé d'énergie :**

- **AOD GAZ : Point sur les négociations avec GRDF : renouvellement du contrat de concession gaz au périmètre de la concession historique**

- Le modèle national est définitivement adopté.
- Le syndicat a signé l'accord de méthode avec GRDF
- La phase diagnostic est en cours

- **AOD ELECTRICITE : Conventions avec ENEDIS - Programme ADELE (cartographie et localisation des branchements)**

- Les modèles nationaux de conventions sont désormais adoptés
- Déclinaison au niveau local avec signature des conventions ENEDIS

- **AOD ELECTRICITE, Eclairage Public et IRVE : Actualisation des programmes de travaux**

→ **AOD ELECTRICITE, Eclairage Public et IRVE : Taux de maitrise d'œuvre :**

- Actuellement le taux de maitrise d'œuvre est à 6 % du montant HT des travaux
- Proposition d'une revalorisation au 1^{er} septembre 2022 à 8 %

→ **Démontage matériel XILAN :**

Le réseau Xilan ne compte plus aucun abonné sur son réseau en Flandre.

Le démontage du matériel Xilan pourra être réalisé par l'attributaire du marché de maintenance sur l'ensemble des communes concernées.

→ **Décret tertiaire - plateforme OPERAT : modalités de participation des communes volontaires :**

- Selon le barème fixé lors du dernier bureau :
 - de 1 à 5 sites : 250 € forfait + 50 € par bâtiment
 - de 6 à 10 sites : 300 € forfait + 50 € par bâtiment
 - Plus de 10 sites : 500 € forfait + 50 € par bâtiment

→ **Appel à projet LIN - INFORMATION :**

- Retrait de l'Association Yser Houck

→ **Administration générale : Modalités de participation au Congrès FNCCR**

→ **Informations sur les décisions**

Le bureau valide le projet d'ordre du jour présenté.

Echange autour de la question du soutien au développement de projets solaires dans les communes du territoire

Point sur la TCFE

Point taxation de l'électricité

- Une réforme vivement critiquée lors de sa discussion au Parlement...
 - ... mais qui présente en réalité de nombreux avantages pour les collectivités concernées (malgré la perte de leur autonomie fiscale)
 - Paradoxe : dans le contexte actuel, ces avantages font également peser des incertitudes sur le maintien du dispositif en l'état, avant même son entrée en vigueur :
 - L'Etat pourrait être tenté d'atténuer ou de remettre en cause certaines dispositions jugés trop favorables aux collectivités
 - Risque lié à la hausse du prix de l'électricité et à l'adoption du bouclier tarifaire adopté pour défendre le pouvoir d'achat des consommateurs, qui oblige l'Etat à reverser aux collectivités la part départementale ou communale de TICFE qui leur revient, tout en renonçant de son côté à la perception de sa propre part de TICFE (8 milliards d'euros environ en 2022)
 - Risque accru si le prix de l'électricité ne redescend pas rapidement à un niveau jugé économiquement, socialement et donc politiquement acceptable
-
- Transformation de la TCCFE en part communale de la TICFE
 - Fusion des deux taxes locales (départementale et communale) avec la taxe intérieure (TICFE) perçue par l'Etat (fusion de la TDCFE opérationnelle depuis le début de l'année)
 - Suppression en 2023 des trois coefficients multiplicateurs les plus élevés (6, 8 et 8,5) encore autorisés en 2022, remplacés par un tarif d'imposition unique appliqué sur l'ensemble du territoire national, fixé dans le respect de minima prévus par la directive européenne de 2003 relative à la taxation de l'énergie (maintien de la distinction et du rapport de un à trois entre les consommations professionnelles et les consommations non professionnelles d'électricité)
 - Recouvrement de la taxe transféré aux services fiscaux (DGFIP), chargés à ce titre :
 - De reverser aux collectivités la part (communale ou départementale) de TICFE qui leur revient
 - De contrôler les déclarations trimestrielles des fournisseurs d'électricité à la place des collectivités, qui n'ont plus aucun lien direct avec les fournisseurs d'électricité chargés de la collecte de cette taxe sur leur territoire.
 - Aucun changement concernant les modalités de perception et de reversement de la TCCFE prévues à l'article L.5212-24 du CGCT (les délibérations concordantes demeurent applicables)

• Avantages du nouveau régime de taxation : la loi et le décret d'application ont préservé les principaux intérêts des AODE

- Suppression de l'autonomie fiscale des collectivités : évolution ne présentant pratiquement aucun enjeu pour les syndicats d'énergie
 - Pratiquement tous les syndicats sont déjà au plafond (coefficient = 8,5)
 - Ceux qui ne le sont pas vont voir leurs recettes augmenter automatiquement à consommation constante (nouveau tarif unique aligné sur l'ancien tarif résultant du coefficient multiplicateur max. : 0,75€/MWh X 8,5 pour les non professionnels)
- Recouvrement assuré gratuitement par les services fiscaux (aucuns frais de gestion ou d'admission en non-valeur prélevés par l'Etat)
- Indexation des montants reversés sur l'inflation (important dans le contexte actuel)
- Neutralisation des variations du prix de l'électricité, à la hausse comme à la baisse (assiette de taxation constituée des seules quantités d'électricité fournies). C'est donc l'Etat qui au regard de la loi supporte :
 - Les impayés
 - Le non paiement de la taxe par certains fournisseurs (notamment en cas de faillite)

• Autres enjeux actuels

- **Enjeu national** : maintien du bouclier tarifaire en 2023 ?

Projet de loi sur le pouvoir d'achat (en fonction du résultat des élections législatives) et PLFR attendus en session extraordinaire au Parlement au mois de juillet, puis PLF pour 2023 présenté et discuté au début de l'automne

- **Enjeu européen** : révision de la directive de 2003 sur la taxation de l'énergie proposée par la Commission européenne dans le cadre du paquet « ajustement à l'objectif 55 »

Résolution adoptée par le Sénat en avril 2022 qui rappelle la nécessité de tenir compte de la spécificité de la perception de la TCCFE par les AODE

- **Enjeu local** pour les AODE :

- Perception facultative de la TCCFE par les syndicats d'énergie à la place de leurs communes de plus de 2000 habitants et reversement à ces communes d'une fraction des montants ainsi perçus
- Utilisation de la TCCFE pour accélérer la transition énergétique et la décarbonation dans les territoires (attention aux excédents de trésorerie !)



Point sur l'éclairage des terrains de sports

Etat des besoins des communes suite au questionnaire envoyé :

	AUCUN ACCOMPAGNEMENT	UNIQUEMENT MAINTENANCE	UNIQUEMENT INVESTISSEMENT
ARNEKE	X		
BAMBECQUE	X		
BISSEZEELE	X		
BLARINGHEM		X	X
BOESCHEPE		X	
DRINCHAM	X		
EBBLINGHEM		X	
EECKE	X		
FLETRE	X		
GODEWAERSVELDE		X	
HAZEBROUCK	X		
HERZEELE	X		
HONDEGHEM			X
LOOBERGHE		X	X
LYNDE	X		
MERCKEGHEM	X		
NOORDPEENE		X	X
SAINT JANS CAPPEL		X	X
SAINT-MOMELIN			
SAINT-PIERRE-BROUCK	X		
SERCUS			X
STEENVOORDE		X	
VIEUX-BERQUIN	X		
WARHEM	x		
WATTEN		X	X
TOTAL	13	9	7

Mandat spécial : déplacement au Congrès FNCCR de MM Meurillon, Delva et Vermersch

Monsieur Hervé DELVA, 5^{ème} Vice-Président, Monsieur Franck MEURILLON, 9^{ème} Vice-Président, Monsieur Jérôme VERMERSCH, 10^{ème} Vice-Président, représenteront par mandat spécial le SIECF au congrès de la FNCCR à Rennes.

Un stand sera tenu par le SIECF et des ateliers seront animés.

Délibération N° 20062022/ B02 Mandat spécial - Déplacement au Congrès FNCCR de MM Meurillon, Delva et Vermersch

Exposé et proposition :

Vu l'article L'article L.2123-18 du CGCT et R 2123-22-1 du CGCT,
Vu la délibération du Comité syndical du 31 juillet 2020 donnant délégation au Bureau syndical pour déterminer le cadre et les modalités de remboursement des mandats spéciaux,

Considérant que le SIECF est membre de la FNCCR, au titre des compétences AOD électricité, AOD gaz, efficacité énergétique et éclairage public,

Considérant que la FNCCR organise son Congrès triennal du 27 au 29 septembre 2022 à Rennes où le SIECF TE Flandre disposera d'un stand commun avec les syndicats d'énergie de la Région sous le nom TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTS DE FRANCE (Aisne / Cambésis / Flandre / Oise / Somme),

Vu le programme du Congrès, qui comprendra quelque soixante conférences thématiques, réparties en séances plénières, tables-rondes et ateliers, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux. L'exposition attenante au congrès est également organisée pendant cette durée. Le salon mobilise une centaine d'exposants, principalement des partenaires de la FNCCR et des entreprises en lien avec les activités précitées.

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2.000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Monsieur le Président propose :

- Qu'il soit donné mandat spécial à Franck MEURILLON, Hervé DELVA, Jérôme VERMERSCH, Vices-Président du SIECF pour représenter le SIECF TE FLANDRE au Congrès de la FNCCR organisé à Rennes du 27 au 29 septembre 2022,
- Que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration soient pris en charge par le SIECF TE FLANDRE soit par paiement direct au prestataire, soit par remboursement à posteriori pour les frais engagés sur place et non réglés directement au prestataire (sur présentation d'un justificatif),
- Il est précisé que les crédits afférents sont inscrits au BP 2022

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Danielle VANMAELE
Secrétaire de séance

Michel DECOOL
Président du SIECF,

Compte rendu adopté lors du bureau du : 23 aout 2022